

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



04315-00415

DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION: 04

VOTANTS : 28

QUESTION N°01

DECISION MODIFICATIVE N°1
AU BUDGET 2015

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vendredi 06 du mois de novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henry, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épse RAMILLON Nicole, CARENE épse ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, MORANDAI Jeannille, BIABIANY Onif

PROCURATION : NEREE Audrey à ANGOLE Martin, GARNIER José à SILENE Christiane, MORANDAI Jeannille à DRACON Patricia, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY/ZEPHARREN Armande

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, BIABIANY Chantal Secrétariat

Madame SILENE Christiane a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

PREMIERE QUESTION

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2015

En application de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Le maire rappelle l'adoption du budget primitif 2015 en date du 30 mars 2015 par le conseil municipal.

Il précise que le présent projet de décision modificative N°01 au budget 2015 de la commune, vise à porter des ajustements au budget, en cours d'exécution.

Il s'agit de procéder à l'inscription de crédits supplémentaires pour faire face aux engagements et nécessités d'administration générale de la collectivité en ce qui concerne les dépenses et les recettes, en fonctionnement et en investissement pour des opérations en cours ou nouvelles.

Le présent projet de décision modificative n°01 au budget 2015 affiche un total de **2 141 158.14 €**, et se décompose comme suit ;

Section de Fonctionnement	404 340.15 €	(dépenses/recettes)
Section d'investissement	1 736 817.99 €	(dépenses/recettes)

Et dans le détail ;

Section de Fonctionnement (DEPENSES)

Imputation	Libelles	Montant BP 2015	Montant DM n°1	Montant Total BP 2015
60612 020	Energie - Electricité	116 000.00	55 000,00	171 000.00
60631 020	Fournitures d'entretien	13 000.00	5 000,00	18 000.00
6064 020	Fournitures administratives	28 780.00	6 000,00	34 780.00
61551 020	Entretien matériels roulants	17 000.00	8 000,00	25 000.00
6182 020	Documentation générale et technique	7 500.00	8 500,15	16 000.15
6331 020	Versement de transport	19 123.00	3 000,00	22 123.00
6336 020	Cotisation au Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	32 502.00	15 000,00	47 502.00
64111 020	Rémunération principale	3 086 307.00	165 800,00	3 252 107.00
64118 020	Autres indemnités	302 336.00	27 500,00	329 836.00
64162 020	Emplois d'avenir	267 127.00	5 000,00	272 127.00
64168 020	Autres emplois d'insertion	300 761.00	105 000,00	405 761.00
6453 020	Cotisations aux caisses de Retraites	686 190.00	14 000,00	700 190.00
6454 020	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	53 298.00	3 500,00	56 798.00
6456 020	Vers.au F.N.C. du Supplément familial	0.00	17 000,00	17 000.00
6535 020	Formation	3 000.00	-1 460,00	1 540.00
6541 020	Créances admises en non-valeur	14 500.00	-14 500,00	0.00
673 020	Tit. annulés (sur Ex. Antérieurs.)	20 000.00	-18 000,00	2 000.00
Total des dépenses			404 340,15	

Section de Fonctionnement (RECETTES)

Imputation	Libelles	Montant BP 2015	Montant DM n°1 au BP 2015	Montant Total BP 2015
6419 020	Remboursement sur Rémunérat* du Personnel	250 884.75	147 791,47	398 676.22
6459 020	Remb. Charges de SS et de prévoyance	77 543.32	50 000,00	127 543.32
70312 020	Redevances funéraires	4 000.00	2 960,00	6 960.00
73111 020	Taxes foncières et d'habitation	1 713 152.00	66 555,00	1 779 707.00
7411 020	Dotations forfaitaire	1 100 000.00	-195 164,00	904 836.00
74121 020	Dotations de Solidarité rurale 1 ^{ère} fraction	328 708.00	69 392,00	398 100.00
74127 020	Dotations nationale de péréquation	127 004.00	-38 037,00	88 967.00
74832 020	Atténuation du Fonds Dép.de la Tx. Prof.	1 950.00	-1 950,00	0.00
74833 020	Etat-Comp. au Titre de la Taxe Professionnelle	830.00	-281,00	549.00
74834 020	Etat-Comp. au Titre Exonérat* Taxe Foncière.	24 090.00	18 453,00	42 543.00
74835 020	Etat-Comp. au Titre Exonérat* Taxe d'Hab.	109 745.00	-901,00	108 844.00
7488 020	Autres Attributions et participations	100 000.00	100 000,00	200 000.00
757 020	Redevances versés par fermiers & Conc.	500.00	35 500,00	36 000.00
758 020	Produits divers de gestion courante	0.00	210,00	210.00
775 020	Cessions d'immobilisations (Raie d'eau)	0.00	101 140,00	101 140.00
775 020	Cessions d'immobilisations (Lot CATO)	0.00	25 000,00	25 000.00
7718 020	Aut. Produits exceptionnels sur Op.de Gestion	0.00	8 757,50	8 757.50
773 020	Mandats Annulés (Ex. Antérieurs)Att.Déch.4al	0.00	6 479,18	6 479.18
7788 020	Produits exceptionnels divers	0.00	8 435,00	8 435.00
Total des recettes			404 340,15	

Section d'investissement (DEPENSES)

Imputation Opération	Libelles	Montant BP 2015 + Report CA 2014	Montant DM n°1	Montant Total BP 2015
2115 020	Terrains bâtis	0.00	50 000.00	50 000.00
21312 020	Bâtiments scolaires	0.00	12 000.00	12 000.00
21318 020	Autres bâtiments publics	0.00	12 590.68	12 590.68
0128	Aménag Aires de jeux et détente des Plaines	524 367.88	170 447.00	694 814.88
0131	Voirie Communale	257 954.10	- 61 003.29	196 950.81
0142	Extension Cimetière Communal	292 021.26	500 000.00	792 021.26
0143	Prog d'informatisation et de dématérialisation	0.00	15 500.00	15 500.00
0144	Remise à niveau des hydrants (bouche incendie)	162 600.00	10 000.00	172 600.00
0151	Escaliers métallique de la salle paroissiale	0.00	217 000.00	217 000.00
0152	Escaliers béton accès RN2 Place Cheik Anta Diop	0.00	67 812.50	67 812.50
0153	Sécurisation du marché aux vivres	0.00	292 950.00	292 950.00
0154	Informatisation des écoles	0.00	84 835.24	84 835.24
0155	Fourn. et installation de toilettes publiques	0.00	217 000.00	217 000.00
0156	Aménag Bibliothèque (mobiliers et équipements)	0.00	147 685.86	147 685.86
Total des dépenses			1 736 817.99	

Section d'investissement (RECETTES)

Imputation Opération	Libelles	Montant BP 2015 + Report CA 2014	Montant DM n°1	Montant Total BP 2015
001 01	Solde d'exécution reporté	62 146.16	572 751.63	634 897.79
1341 020	DGE 2010 (Solde)	0.00	31 282.56	31 282.56
0128	Aménag Aires de jeux et détente des Plaines	498 550.50	170 447.00	668 997.50
0131	Voirie Communale	250 000.00	- 250 000.00	0.00
0142	Extension Cimetière Communal	0.00	500 000.00	500 000.00
0148	Reconstruction école de Baillargent	65 000.00	-65 000.00	0.00
0151	Escaliers métallique de la salle paroissiale	0.00	160 000.00	160 000.00
0152	Escaliers béton accès RN2 Place Cheik Anta Diop	0.00	50 000.00	50 000.00
0153	Sécurisation du marché aux vivres	0.00	22 500.00	22 500.00
0153	Sécurisation du marché aux vivres	0.00	215 000.00	215 000.00
0154	Informatisation des écoles	0.00	60 944.00	60 944.00
0155	Fourn. et installation de toilettes publiques	0.00	160 000.00	160 000.00
0156	Aménag Bibliothèque (mobiliers et équipements)	0.00	108 892.80	108 892.80
Total des dépenses			1 736 817.99	

BALANCE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET 2015

Dépenses	Recettes	Solde	Cumuls	Dépenses	Recettes
2 141 158.14	2 141 158.14	0.00	Fonctionnement	404 340.15	404 340.15
			Investissement	1 736 817.99	1 736 817.99
			Réel	2 141 158.14	2 141 158.14

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2015 PAR CHAPITRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice I	Propositions nouvelles II	Vote DM I III	TOTAL IV = I+II+III
011	Charges à caractère général	1 125 710.00	82 500.15	82 500.15	1 208 210.15
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 793 426.00	355 800.00	355 800.00	6 149 226.00
65	Autres charges de gestion courante	1 241 648.25	-15 960.00	-15 960.00	1 225 688.25
	Total des dépenses de gestion courante	8 160 784.25	422 340.15	422 340.15	8 583 124.40
66	Charges financières	137 310.29	0.00	0.00	137 310.29
67	Charges exceptionnelles	21 000.00	-18 000.00	-18 000.00	3 000.00
	Total des dépenses de gestion courante	8 319 094.54	404 340.15	404 340.15	8 723 434.69
042	Opérat° ordre transfert entre sect°	258 753.28	0.00	0.00	258 753.28
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	258 753.28	0.00	0.00	258 753.28
	TOTAL	8 577 847.82	404 340.15	404 340.15	8 982 187.97
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				0.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				8 982 187.97

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice I	Propositions nouvelles II	Vote DM I III	TOTAL IV = I+II+III
013	Atténuation de charges	328 428.07	197 791.47	197 791.47	526 219.54
70	Prod. des serv. du domaine et vtes div.	68 500.00	2 960.00	2 960.00	71 460.00
73	Impôts et taxes	5 870 407.00	66 555.00	66 555.00	5 936 962.00
74	Dotations et participations	1 792 327.00	-48 488.00	-48 488.00	1 743 839.00
75	Autres produits de gestion courante	49 200.00	35 710.00	35 710.00	84 910.00
	Total des recettes de gestion courante	8 108 862.07	254 528.47	254 528.47	8 363 390.54
76	Produits financiers	550.00	0.00	0.00	550.00
77	Produits exceptionnels	40 000.00	149 811.68	149 811.68	189 811.68
	Total des recettes de gestion courante	8 149 412.07	404 340.15	404 340.15	8 553 752.22
042	Opérat° ordre transfert entre sect°	200 000.00	0.00	0.00	200 000.00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	200 000.00	0.00	0.00	200 000.00
	TOTAL	8 349 412.07	404 340.15	404 340.15	8 753 752.22
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				228 435.75
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				8 982 187.97

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice I	Propositions nouvelles II	Vote DM I III	TOTAL IV = I+II+III
21	Immobilisations corporelles	10 000.00	74 590.68	74 590.68	84 590.68
	Total des opérations d'équipement	2 135 170.57	1 662 227.31	1 662 227.31	3 797 397.88
	Total des dépenses d'équipement	2 145 170.57	1 736 817.99	1 736 817.99	3 881 988.56
16	Emprunts et dettes assimilées	405 594.36	0.00	0.00	405 594.36
	Total des dépenses financières	2 550 764.93	1 736 817.99	1 736 817.99	4 287 582.92
45...1	Total des opérat° pour cpte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 550 764.93	1 736 817.99	1 736 817.99	4 287 582.92
040	Opérat° ordre transfert entre sect°	200 000.00	0.00	0.00	200 000.00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	200 000.00	0.00	0.00	200 000.00
	TOTAL	2 750 764.93	1 736 817.99	1 736 817.99	4 487 582.92
	D 002 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0.00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 487 582.92

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Budget de l'exercice I	Propositions nouvelles II	Vote DM 1 III	TOTAL IV = I+II+III
13	Subventions d'investissement	2 145 386.83	1 164 066.36	1 164 066.36	3 309 453.19
	Total des recettes d'équipement	2 145 386.83	1 164 066.36	1 164 066.36	3 309 453.19
10	Dotations, fonds divers et réserves	284 478.66	0.00	0.00	284 478.66
	Total des recettes de gestion courante	284 478.66	1 164 066.36	1 164 066.36	3 593 931.85
45...2	Total des opérat° pour cpte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 429 865.49	1 164 066.36	1 164 066.36	3 593 931.85
040	Opérat° ordre transfert entre sect°	258 753.28	0.00	0.00	258 753.28
	Total des recettes d'ordre d'investissement	258 753.28	0.00	0.00	258 753.28
	TOTAL	2 688 618.77	1 164 066.36	1 164 066.36	3 852 685.13
	R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	62 146.16	572 751.63	572 751.63	634 897.79
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				4 487 582.92

BALANCE GENERALE DU BUDGET 2015 SUITE A LA DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2015

Dépenses	Recettes	Solde	Cumuls	Dépenses	Recettes
13 469 770.89	13 469 770.89	0.00	Fonctionnement	8 982 187.97	8 982 187.97
			Investissement	4 487 582.92	4 487 582.92
			Réel	13 011 017.61	13 011 017.61
			Ordre	458 753.28	458 753.28

Vu le CGCT, et notamment son article L 1612-11,

Vu le budget primitif 2015 adopté par délibération du conseil municipal du 30 mars 2015,

Vu la présentation de la décision modificative n°1 au budget 2015 et la balance générale du budget 2015 correspondante,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 00 voix contre, 05 abstentions

APPROUVE

1. La décision modificative n°1 proposée du budget de l'exercice 2015, par chapitre en section de fonctionnement et par chapitre et/ou opération en section d'investissement
2. La balance générale du budget 2015 d'un montant de **13 469 770.89 €** en dépenses et recettes

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE


Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION : 04

VOTANTS : 28

QUESTION N°02

**INSCRIPTION AU BUDGET
COMMUNAL DES
OPERATIONS
PROGRAMMEES DANS LE
CADRE DU CONTRAT DE
DEVELOPPEMENT DURABLE
TERRITORIAL (C2DT)**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian: JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bassa-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



DGS 15-00416

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vendredi 06 du mois de novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henry, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épse RAMILLON Nicole, CARENE épse ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, MORANDAI Jeannille, BIABIANY Onif

PROCURATION : NEREE Audrey à ANGOLE Martin, GARNIER José à SILENE Christiane, MORANDAI Jeannille à DRACON Patricia, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY/ZEPHARREN Armande

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, BIABIANY Chantal Secréariat

Madame SILENE Christiane a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

DEUXIEME QUESTION

INSCRIPTION AU BUDGET COMMUNAL DES OPERATIONS PROGRAMMEES DANS LE CADRE DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT DURABLE TERRITORIAL –C2DT –AVEC LA REGION GUADELOUPE - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Monsieur le maire expose que par délibération en date du 1^{er} juillet 2015, le Conseil municipal l'autorisait à signer le Contrat de Développement Durable Territorial (C2DT) avec la Région dans le cadre du financement du programme pluriannuel d'investissement période (2015-2020)

Il signale que lors de la commission permanente du 13 juillet 2015 de la Région Guadeloupe, le maire a paraphé le C2DT pour un montant total global de 7.794.657,00 €, et dont une enveloppe spécifique pour les opérations de la commune de 4.552.218,00 €

Il convient dit-il de procéder à l'inscription budgétaire des crédits (Recettes, Dépenses) par décision modificative n°1 au Budget 2015 des opérations pour lesquelles la réalisation est en cours ou nouvelles au titre du présent exercice.

PROGRAMMATION BUDGETAIRES

N° OP	Operations	Montant total HT	Participation régionale C2DT	Participation communale	Autres Participations	Inscription budgétaire
0151	Réalisation d'escaliers métallique à la salle paroissiale	200 000.00	160 000.00	40 000.00		DM n°1 Budget 2015
0152	Aménagement d'escaliers, accès place Cheik Anta Diop	62 500.00	50 000.00	12 500.00		DM n°1 Budget 2015
0153	Travaux de réhabilitation et sécurisation du marché aux vivres	270 000.00	215 000.00	32 500.00	22 500.00	DM n°1 Budget 2015
0154	Informatisation des écoles	78 189.16	60 944.00	17 245.16		DM n°1 Budget 2015
0128	Travaux d'aménagement aires de jeux des Plaines	937 738.00	513 000.00	293 740.50	130 997.50	DM n°1 Budget 2015
0142	Travaux d'aménagement du cimetière	1 500 000.00	500 000.00	1 000 000.00		DM n°1 Budget 2015 et à venir
	TOTAL	3 048 427,16	1 498 944,00			

PROGRAMMATION BUDGETAIRE FUTURE

N° OP	Operations	Montant total HT	Participation régionale C2DT	Participation communale	Autres Participations	Inscription budgétaire
0148	Reconstruction du groupe scolaire de Baillargent	4 494 153.00	1 000 000.00	A compléter	A déterminer	
0129	Réhabilitation du stade municipal	4 106 548.00	2 053 274.00	A compléter	A déterminer	
	TOTAL	8 600 701,00	3 053 274,00			

Le conseil municipal

Où les explications de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) De procéder à l'inscription des diverses opérations comme indiqué ci-dessus par décision modificative n°1 au Budget 2015, à savoir :

Décision modificative n°1 au Budget 2015

N° OP	Operations	Montant total HT	Participation régionale C2DT	Participation communale	Autres Participations	Inscription budgétaire
0151	Réalisation d'escaliers métallique à la salle paroissiale	200 000.00	160 000.00	40 000.00		DM n°1 Budget 2015
0152	Aménagement d'escaliers, accès place Cheik Anta Diop	62 500.00	50 000.00	12 500.00		DM n°1 Budget 2015
0153	Travaux de réhabilitation et sécurisation du marché aux vivres	270 000.00	215 000.00	32 500.00	22 500.00	DM n°1 Budget 2015
0154	Informatisation des écoles	78 189.16	60 944.00	17 245.16		DM n°1 Budget 2015
0128	Travaux d'aménagement aires de jeux des Plaines	937 738.00	513 000.00	293 740.50	130 997.50	DM n°1 Budget 2015
0142	Travaux d'aménagement du cimetière	1 500 000.00	500 000.00	1 000 000.00		DM n°1 Budget 2015 et à venir
	TOTAL	3 048 427,16	1 498 944,00			

Budgets Ultérieurs

N° OP	Operations	Montant total HT	Participation régionale C2DT	Participation communale	Autres Participations	Inscription budgétaire
0148	Reconstruction du groupe scolaire de Baillargent	4 494 153.00	1 000 000.00	A compléter	A déterminer	
0129	Réhabilitation du stade municipal	4 106 548.00	2 053 274.00	A compléter	A déterminer	
	TOTAL	8 600.701,00	3 053.274,00			

2°) D'autoriser le maire à solliciter le versement des subventions allouées au titre des diverses opérations dans le cadre du C2DT

3°) Donne tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'application de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME


Le MAIRE,
Christian. JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DGS15-00417

DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION : 04

VOTANTS : 28

QUESTION N°03

**PROJET D'AMENAGEMENT
DE LA BIBLIOTHEQUE EN
MOBIERS ET EQUIPEMENTS
DIVERS (DGD BIBLIOTHEQUE)**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE


Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bossie-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vendredi 06 du mois de novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henry, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épse RAMILLON Nicole, CARENE épse ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, MORANDAI Jeannille, BIABIANY Onif

PROCURATION : NEREE Audrey à ANGOLE Martin, GARNIER José à SILENE Christiane, MORANDAI Jeannille à DRACON Patricia, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY/ZEPHARREN Armande

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, BIABIANY Chantal Secrétaire

Madame SILENE Christiane a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

TROISIEME QUESTION

PROJET D'AMENAGEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE EN MOBILIER ET EQUIPEMENTS DIVERS (DGD BIBLIOTHEQUE) – MONTANT 136.116,00 € HT

Monsieur le maire expose au conseil que la Bibliothèque Municipale est un équipement de base de la vie culturelle locale.

Il précise qu'elle est installée depuis 2001 dans les locaux situés à la Rue Saint -Cyr Pagesy, accueille un large public varié qui est en augmentation régulière.

Il signale que le mobilier et l'ensemble des équipements méritent d'être remplacés ou complétés pour être adaptés aux besoins de celle-ci afin de permettre l'accueil des publics dans des conditions de confort et en particulier l'accessibilité des locaux aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite préconisation de la loi de 2005) ;

Il explique que suite à une rencontre avec les services de la Préfecture, un projet global d'un montant de 136.116,00 € HT a été présenté afin de bénéficier d'une dotation au titre de la DGD Bibliothèque.

Il convient de mettre en place le plan de financement comme suit :

COUT DE L'OPERATION	136.116,00 €
---------------------	--------------

DGD Bibliothèque (80 %)	108.892,80 €
Commune (20 %)	27.223,20 €

Le conseil municipal

Où l'exposé de monsieur le maire, ayant débattu et après en avoir délibéré

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) D'adopter le projet d'aménagement pour un montant HT de 136.116,00 €

2°) D'approuver le plan de financement comme suit :

COUT DE L'OPERATION	136.116,00 €
---------------------	--------------

DGD Bibliothèque (80 %)	108.892,80 €
Commune (20 %)	27.223,20 €

3°) De donner mandat au maire pour solliciter de l'Etat la subvention au titre de la DGD Bibliothèque

4°) De donner tous pouvoirs au maire pour mener à bien cette affaire.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le MAIRE,
Christian. JEAN-CHARLES



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

06515-00418

DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION : 04

VOTANTS : 28

QUESTION N°04

DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL EMPORTANT
ACQUISITION PAR LA
COMMUNE DE POINTE-NOIRE
DU TERRAIN CADASTRE AP
154 PROPRIETE DE
MONSIEUR PRADEL GERARD

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vendredi 06 du mois de novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henry, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épse RAMILLON Nicole, CARENE épse ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS :, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, MORANDAI Jeannille, BIABIANY Onif

PROCURATION : NEREE Audrey à ANGOLE Martin, GARNIER José à SILENE Christiane, MORANDAI Jeannille à DRACON Patricia, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY/ZEPHARREN Armande

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, BIABIANY Chantal Secrétariat

Madame SILENE Christiane a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bossa-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

QUATRIEME QUESTION

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL EMPORTANT ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE POINTE-NOIRE DU TERRAIN CADASTRE AP 154 PROPRIETE DE MONSIEUR PRADEL GERARD

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L1311-13,

VU le protocole d'accord en date du 02 septembre 2015 entre Monsieur et Madame PRADEL Gérard et la Commune de Pointe-Noire,

VU l'estimation de France Domaine datée du 17 août 2015 ci-annexés,

CONSIDERANT la volonté de la commune de mettre un terme au contentieux l'opposant à monsieur PRADEL Gérard

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

ARTICLE 1 : D'acquiescer des mains de Monsieur PRADEL Gérard la parcelle référencée section AP N°154, d'une superficie de 293m² sise au lieu-dit « Guyonneau »

ARTICLE 2 : D'accepter l'acquisition de ce terrain au prix principal de QUATORZE MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (14.650 €) conformément à l'évaluation du service France Domaine consulté

ARTICLE 3 : D'intégrer à ce prix une indemnité de VINGT-NEUF MILLE TROIS CENT DIX-HUIT EUROS (29.318 €) due par la commune au titre de l'occupation de ce terrain sur la période de janvier 2000 à décembre 2015 (école maternelle de Guyonneau)

ARTICLE 4 : Pour l'exécution de ce dossier, l'AFUAG (Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guadeloupe) est missionnée afin d'assister et conseiller la Commune

ARTICLE 5 : Mandat est donné au Maire et au Percepteur de la Commune, chacun pour ce qui le concerne, afin de veiller à la bonne exécution de cette délibération.
La dépense résultant de cette acquisition sera inscrite au budget de la Commune

POUR EXPEDITION CONFORME

Le MAIRE


Christian. JEAN-CHARLES



**Convention emportant assistance
à la commune de Pointe-Noire
pour l'établissement des actes de cession et d'acquisition
foncières établis en la forme administrative .**

ENTRE

La **COMMUNE de POINTE-NOIRE**, dont le siège administratif est situé Hôtel de Ville, 97116 POINTE-NOIRE, représentée par le Maire en exercice, Monsieur Christian JEAN-CHARLES, agissant en qualité de Maire, dûment habilité à signer la présente convention par décision de l'assemblée délibérante en date du

Ci-après dénommée « La Commune »,

D'une part,

Et

L' **AGENCE FONCIERE d' URBANISME et d' AMENAGEMENT DE LA GUADELOUPE (A.F.U.A.G)**, dont le siège social est Forum de Grand-Camp, Bât B-N°16, 97139 Les Abymes, dont le numéro SIRET est le 394 931 810 000 29, représentée par son Directeur ; Monsieur Philippe MOZAR

Ci-après dénommée : l' A. F. U. A. G,

D'autre part,

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Cette convention emporte assistance technique de l'Agence Foncière d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guadeloupe à la commune de Pointe-Noire pour mener à bien le suivi des dossiers de cessions et d'acquisitions foncières formalisées par l'établissement d'un acte en la forme administrative et en particulier la vente du terrain cadastré AP 154 propriété de Monsieur PRADEL Gérard au profit de la commune de Pointe-Noire.

Cette convention, par référence à l'article 3 « Exclusions », alinéa 3 C.M.P, n'est pas soumise aux dispositions du code des marchés publics.

CECI EXPOSE, il a été convenu ce qui suit.

ARTICLE 1 – OBJET

La commune de POINTE-NOIRE convient de missionner l'Agence Foncière d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guadeloupe en vue de l'établissement d'actes en la forme administrative, laquelle accepte d'agir au nom et pour le compte de ladite commune.

A cette fin, les prestations de l'Agence Foncière d'Urbanisme et d'Aménagement de la Guadeloupe sont définies ci-après à l'article 2.

ARTICLE 2 – CONTENU ET DEFINITION DES MISSIONS

✚ Mission 1 : Coordination générale de l'opération.

L'A.F.U.A.G veillera à assurer le bon déroulement de cette opération notamment pour ce qui concerne les étapes préalables telles que :

- La détermination du prix de cession suite à la consultation du service des Domaines,
- L'adoption d'un dispositif de règlement en accord avec le percepteur de la commune ;
- L'accomplissement des autres formalités techniques nécessaires au suivi des transactions.

A ce titre, elle participera à plusieurs réunions de travail organisées par la Commune sur ces questions à l'issue desquelles il sera convenu, le cas échéant, d'une démarche à soumettre aux administrés concernés.

✚ Mission 2 : Accompagnement de la transaction

Il consiste en la réception des parties à l'acte et la constitution de dossiers en vue de l'établissement du titre de propriété.

✚ Mission 3 : Gestion des cessions et acquisitions

- Mise en forme des documents administratifs (promesse de vente, projet de délibération, etc...).

✚ Mission 4 : Elaboration d'actes en la forme administrative.

Il convient ici :

- D'élaborer les titres de propriété à mettre à la signature du Maire (Officier-Public),
- De les soumettre à la signature des parties concernées ;
- Et d'en assurer la publication auprès de la conservation des hypothèques.

ARTICLE 3– Coût DES MISSIONS

Principe :

De manière générale, la commune prend à sa charge les frais de gestion des procédures, les frais d'élaboration de la promesse de vente (éventuellement) et les frais annexes liés à l'élaboration des actes d'acquisition (frais de géomètre, frais d'établissement d'actes, frais d'hypothèques).

N.B1 : les frais de géomètre ne sont mis à la charge de la Commune que lorsqu'elle intervient en tant que vendeur dans la transaction.

N.B2 : les frais relatifs à la promesse de vente ne sont à la charge de la Commune qu'en cas d'acquisition foncière.

Mission 1 : Suivi de Gestion des dossiers

-Frais généraux : (Montage opérationnel)	350€
Réunions en Mairie : - 50 € / réunion - 50 € /réunion au titre des frais de déplacements (forfait)	
Enquêtes de terrain (éventuelles) : - 25 € / enquête - 50 € par matinée d'enquête au titre des frais de déplacements (forfait)	

Mission 2 : Gestion des cessions et acquisitions foncières

Lorsque le dossier requiert l'élaboration d'une promesse de vente, les frais associés sont arrêtés au prix forfaitaire de 300 €.

Mission 3 : Elaboration d'actes en la forme administrative.

Le coût de cette prestation diffère de celui appliqué aux actes de régularisation foncière.

Lorsque la mission porte uniquement sur un immeuble, le coût distingue :

- Les frais de réalisation intégrant la prise en compte de la spécificité du dossier à traiter et la rédaction proprement dite de l'acte facturés au coût de 4% du prix de vente,
- Les frais de publication (enregistrement auprès du service de la conservation des Hypothèques) s'élevant globalement à 5,9 % du prix des terrains (à la charge de l'acquéreur).

Lorsque la mission comprend des frais d'autre nature que le prix de vente de l'immeuble, le coût se calcule également sur les indemnités afférentes soit : 4% X valeur des indemnités.

Le coût total de la prestation ne peut être inférieur à 3 000 € par dossier.

ARTICLE 4 – RÈGLEMENT

✚ Mission 1 : Suivi de gestion des dossiers.

Frais généraux :

350 € sont à régler par la commune à l'A.F.U.A.G. dès la signature de la convention et sur présentation d'une facture .

Réunions en mairie :

Ces frais sont à la charge de la commune. Ils sont réglés à l'A.F.U.A.G. sur présentation d'un mémoire et d'une facture.

✚ Mission 2 : Gestion des cessions et acquisitions foncières.

Lorsque la transaction requiert l'établissement d'une promesse de vente, le règlement intervient dès la signature de ce document et sur présentation d'une facture.

✚ Mission 3 : Elaboration d'actes en la forme administrative.

Les frais de réalisation de l'acte sont à la charge de l'acquéreur. Ils sont à régler à l'A.F.U.A.G. dès la présentation de la copie du bordereau des actes déposés aux « hypothèques » accompagné d'une facture.

La publication :

Les frais de publication sont à la charge de l'acquéreur, ils sont dus à l'A.F.U.A.G. à compter de la présentation du projet d'acte. Ces frais conditionnent la « publication de l'acte au service des hypothèques »

ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION

La durée de la présente convention est de 1 an renouvelable par tacite reconduction jusqu'à la clôture générale de l'opération.

ARTICLE 6 – MISE À DISPOSITION DE DOCUMENTS

Pour l'exécution de cette convention, la commune mettra à disposition de l'A.F.U.A.G. tous documents susceptibles de faciliter la réalisation de cette mission.

En particulier, la commune convient de tenir à disposition de l'A.F.U.A.G. les plans afférents à chaque dossier établis par un géomètre.

ARTICLE 7 – DOMICILIATION

Les sommes à régler par la COMMUNE à l'A.F.U.A.G. seront versées au compte n° 06019625091 24 ouvert près de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA GUADELOUPE, Agence de Grand-Camp.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé avec accusé de réception, en cas de non respect des clauses qui y sont mentionnées.

Dans tous les cas, la COMMUNE devra régler à l'A.F.U.A.G., la totalité des sommes qui lui sont dues au titre du remboursement des dépenses effectuées.

ARTICLE 9 - LITIGES

Tout litige survenant à l'occasion de l'application des présentes sera réglé à l'amiable par l'intermédiaire de tout agent public accepté par les parties à la présente convention.

A défaut d'accord amiable, l'instance compétente sera le tribunal administratif de Basse-Terre.

Le Maire de la commune
De POINTE-NOIRE

C. JEAN-CHARLES



Fait aux Abymes,

le 26/11/2015.

Le Directeur de
L'Agence Foncière d'Urbanisme
Et d'Aménagement de la Guadeloupe

P. MOZAR



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION : 04

VOTANTS : 04

QUESTION N°5

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS
DE FORMATION BAFI POUR
CINQ JEUNES DE LA
COMMUNES REALISEE PAR
L'INSTITUT DE FORMATION
D'ANIMATION ET DE CONSEIL
(IFAC) MONTANT : 1.136,00 €**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Dasse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vendredi 06 du mois de novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henry, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épse RAMILLON Nicole, CARENE épse ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, MORANDAI Jeannille, BIABIANY Onif

PROCURATION : NEREE Audrey à ANGOLE Martin, GARNIER José à SILENE Christiane, MORANDAI Jeannille à DRACON Patricia, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY/ZEPHARREN Armande

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, BIABIANY Chantal Secrétariat

Madame SILENE Christiane a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

CINQUIEME QUESTION

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION BAFA POUR CINQ JEUNES DE LA COMMUNE REALISEE PAR L'INSTITUT DE FORMATION D'ANIMATION ET DE CONSEIL (IFAC) MONTANT 1.136,00 €

Monsieur le maire explique au conseil que dans le cadre du perfectionnement des agents de la Collectivité affectés dans les écoles, en réponse aux besoins d'encadrement efficaces et efficaces entraînés par la mise en application de la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2014, une session de stage au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateurs (BAFA) a été mis en place.

Il précise que cette session de formation est issue d'un partenariat entre l'IFAC et la Collectivité et qui a pour objectif de former les agents intervenants dans les écoles dans le cadre de l'animation et lors des différents temps d'activités périscolaires.

Il signale que la formation a débuté durant les vacances de la Toussaint et s'inscrit dans une politique de développement et d'acquisition de nouvelles compétences visant à disposer d'un personnel qualifié, aptes à dispenser des activités adaptées aux enfants.

Il informe qu'à cette occasion cinq jeunes de la commune qui, à leur demande, ont souhaité suivre cette session ont reçu un avis favorable de la Collectivité.

Il convient dit-il de prendre en charge le coût de la formation pour ces cinq jeunes qui s'élève à 1.136,00 € sur le budget communal 2015

Le conseil municipal

Où l'exposé de monsieur le maire

Après discussions et échanges de vues

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) De prendre en charge le coût total de la formation pour ces cinq jeunes

2°) Dit que les crédits nécessaires sont prévus au Budget communal

3°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'application de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME



Le MAIRE

Christian. JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION : 04

VOTANTS : 28

QUESTION N°06

DELIBERATION PORTANT
COMPOSITION DE LA
DELEGATION COMMUNALE
AU 98^{ème} CONGRES DES
MAIRES DE France ET
PRESIDENTS DE
COMMUNAUTES

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 novembre 2015**

L'an deux mil quinze, le vendredi 06 du mois de novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henry, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épse RAMILLON Nicole, CARENE épse ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : , NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, MORANDAI Jeannille, BIABIANY Onif

PROCURATION : NEREE Audrey à ANGOLE Martin, GARNIER José à SILENE Christiane, MORANDAI Jeannille à DRACON Patricia, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY/ZEPHARREN Armande

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, BIABIANY Chantal Secrétariat

Madame SILENE Christiane a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SIXIEME QUESTION

COMPOSITION ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE LA DELAGATION COMMUNALE AU 98^{ème} CONGRES DES MAIRES ET PRESIDENTS DE COMMUNAUTES DE FRANCE DU 16 AU 19 NOVEMBRE 2015 AVEC POUR THEME « FAISONS CAUSE COMMUNE »

Monsieur le maire expose au conseil que le 98^{ème} Congrès des Maires de France se déroulera du 16 au 19 novembre prochains à PARIS et aura pour thème « **FAISONS CAUSE COMMUNE** »

Il souligne que cette importante manifestation est un moment privilégié pour les élus de se rencontrer et est traditionnellement consacré à apporter des réponses concrètes à l'exercice du mandat des maires et des conseillers municipaux.

Compte tenu qu'il lui appartient de défendre et de promouvoir l'intérêt municipal, il invite le conseil à se prononcer sur la nécessité de constituer une délégation afin de représenter la commune.

Le conseil municipal

Où l'exposé de monsieur le maire

Après avoir pris connaissance des pièces du dossier

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) De fixer la composition de la délégation comme suit :

ELUS MUNICIPAUX

ALIANE/SALIBUR Annette

SEREMES Constance

ANGOLE Martin

BRUDEY/ZEPHARREN Armande

AGENT COMMUNAL

JEAN-JACQUES Rodrigue

2°) Que les frais (transport aérien et hébergement, base économique) seront supportés par le budget communal 2015 pour les élus (article 6532) et pour l'agent communal (article 6256).

3°) Le maire, le directeur général des services et le comptable public sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération

POUR EXPEDITION CONFORME

Le MAIRE

Christian JEAN-CHARLES



ARTICLE 2 : De donner tous pouvoirs au maire pour entreprendre toute démarche utile à la réalisation du schéma.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

ARTICLE 4 : Monsieur le maire et le Directeur Général des Services sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le MAIRE,

Christian. JEAN-CHARLES



COMMUNE
DE POINTE-NOIRE

DGS/15-00422

DATE DE CONVOCATION



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 novembre 2015**

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION : 04

VOTANTS : 28

QUESTION N°08

**VALIDATION RELATIVE A LA
MODIFICATION DES STATUTS,
ARTICLE 7, « BUDGET-
COMPTABILITE » DU Sy.MEG**

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.



Christian. JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

L'an deux mil quinze, le vendredi 06 du mois de novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henry, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épse RAMILLON Nicole, CARENE épse ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS :, NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, MORANDAI Jeannille, BIABIANY Onif

PROCURATION : NEREE Audrey à ANGOLE Martin, GARNIER José à SILENE Christiane, MORANDAI Jeannille à DRACON Patricia, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY/ZEPHARREN Armande

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, BIABIANY Chantal Secrétariat

Madame SILENE Christiane a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

HUITIEME QUESTION

VALIDATION RELATIVE A LA MODIFICATION DES STATUTS ARTICLE 7 « BUDGET-COMPTABILITE » DU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DE LA GUADELOUPE (Sy.MEG)

Monsieur le maire signale au conseil municipal que par courrier en date du 19 juin 2015, le Sy.MEG a modifié l'article 7 de ses statuts « Budget –Comptabilité » afin d'intégrer à côté du reversement de la taxe d'électricité, la contribution budgétaire comme nouveau mode de financement du Sy.MEG.

A cet effet, le maire soumet à l'assemblée les documents relatifs à cette modification.

Vu la délibération du comité syndical en sa séance du 19 juin 2015 portant modification de ses statuts

Le conseil municipal

Ouï les explications de monsieur le maire

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

1°) D'agréer la modification des statuts comme décidé par le comité syndical

2°) De donner tous pouvoirs à monsieur le maire pour l'application de la présente délibération.

POUR EXPEDITION CONFORME

 **Le MAIRE**

Christian JEAN-CHARLES

COMMUNE
DE POINTE-NOIRE



DATE DE CONVOCATION

27 octobre 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 24

PROCURATION: 04

VOTANTS : 28

QUESTION N°07

AVIS SUR LE SCHEMA DE
MUTUALISATION DES
SERVICES DE LA CANBT

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui sera affichée en Mairie, et transmise à la Préfecture.

LE MAIRE

Christian, JEAN-CHARLES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 novembre 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi 06 du mois de novembre, à 16 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Pointe-Noire, en séance publique sous la présidence de Monsieur **Christian JEAN-CHARLES** Maire de la Commune.

ETAIENT PRESENTS : JEAN-CHARLES Christian Maire, SEREMES Constance 1^{er} Adjt, VAIRAC Charles 2^{ème} Adjt, REMY Fred 4^{ème} Adjt au Maire ALIANE/SALIBUR Annette 7^{ème} Adjt, ANGOLE Martin 8^{ème} Adjt, SELLIN Ariane, RANCE Elie, BARTHELEMY Henri, BRUDEY/ZEPHARREN Armande, PANDOLF Henry, SILENE Christiane, GUILLAUME Camille, JELAINE Myriam, SEREMES-DAMAL Alain, PHILOGENE Lydie, CARENE Patrick, DRACON Patricia, PAGESY Jean-Pierre, ELISABETH Camille, DE LA REBERDIERE épse RAMILLON Nicole, CARENE épse ABON Juliette, KAMOISE Albert, JACOB Marie-Noëlle

ETAIENT ABSENTS : NEREE Audrey 3^{ème} Adjt, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick 5^{ème} Adjt, GARNIER José 6^{ème} Adjt, MORANDAI Jeannille, BIABIANY Onif

PROCURATION : NEREE Audrey à ANGOLE Martin, GARNIER José à SILENE Christiane, MORANDAI Jeannille à DRACON Patricia, PRADEL épse CHRISTOPHE Annick à BRUDEY/ZEPHARREN Armande

ASSISTAIENT A LA REUNION :

PRADEL Frantz, Directeur Général des Services, GARNIER Arnaud du service financier, JEAN-JACQUES Rodrigue Directeur de cabinet, MONGORIN Quetty, BIABIANY Chantal Secrétariat

Madame SILENE Christiane a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

SEPTIEME QUESTION

AVIS SUR LE SCHEMA DE MUTUALISATION DES MOYENS ET SERVICES DE LA CANBT

Le conseil municipal,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales (RCT) et notamment son article 67 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-39-1 ;

Vu le projet de Schéma de mutualisation des services présenté par la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre pour avis ;

Vu le rapport du maire visant à recueillir l'avis du conseil municipal sur ce schéma et à le mandater pour entreprendre toute démarche utile à sa réalisation ;

Considérant que les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), ont l'obligation de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre l'EPCI et ses communes membres ;

Considérant que ce projet de schéma est le fruit d'un travail de concertation, mettant en exergue les pistes de mutualisation à prioriser, que son élaboration a été coordonnée par un comité de pilotage composé d'élus et d'administratifs et traduite par des groupes « métiers », animé par les directeurs généraux des services ;

Considérant que ce projet est une première étape, que des adaptations seront nécessaires, comme indiqué, qu'il est appelé à évoluer ;

Considérant que l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication annuelle du président de la CANBT à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Considérant que le débat en conseil municipal a pour finalité de soumettre des propositions d'amendements ou d'amélioration à l'appréciation des instances de la CANBT ;

Le conseil municipal

Après en avoir débattu

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

ARTICLE 1 : D'émettre un avis favorable sur le projet de schéma de mutualisation de services de la Communauté d'Agglomération du Nord Basse-Terre (CANBT)